|  |  |
| --- | --- |
| **Conférence de plénipotentiaires (PP-18)Dubaï, 29 octobre – 16 novembre 2018** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | **Document 32-F** |
|  | **29 juin 2018** |
|  | **Original: anglais** |
|  |
| Rapport du Conseil |
| Mise en oeuvre de la Résolution 154 (RÉV. BUSAN, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires sur l'utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité |
|  |
|  |

|  |
| --- |
| A la suite des débats qui ont eu lieu pendant la session de 2018 du Conseil, le Document C18/14 sur la mise en oeuvre de la Résolution 154 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires sur l'utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité est transmis à la Conférence de plénipotentiaires.A titre d'information, le procès-verbal de la première séance plénière de la session de 2018 du Conseil figure dans le [Document C18/104](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0104/fr). |

**Annexe**: 1

ANNEXe

Document C18/14 – Rapport sur la mise en oeuvre de la Résolution 154
(Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires sur l'utilisation
des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité

|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2018Genève, 17-27 avril 2018** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 1.7** | **Document C18/14-F** |
| **8 février 2018** |
| **Original: anglais** |
| Président du Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des six langues officielles de l'Union (GTC-LANG) |
| Mise en oeuvre de la Résolution 154 (RÉV. BUSAN, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires sur l'utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité |

|  |
| --- |
| RésuméOn trouvera dans le présent document le rapport final soumis par le Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des langues (GTC-LANG) au Conseil à sa session de 2018, en application de la Résolution 154 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires et de la Résolution 1372 du Conseil. Suite à donnerLe Conseil est invité à **examiner** le rapport final du Groupe de travail du Conseil sur l'utilisation des langues, à **approuver** les recommandations qui y figurent et à le transmettre à la Conférence de plénipotentiaires de 2018 (PP-18), selon qu'il conviendra.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*Résolution 154*](https://www.itu.int/pub/S-CONF-PLEN-2015) *(Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires;* [*Résolution 1372*](https://www.itu.int/md/S15-CL-C-0107/fr) *du Conseil* |

# 1 Rappel

1.1 La Conférence de plénipotentiaires de 2014 a adopté la Résolution 154 (Rév. Busan, 2014), relative à l'utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité. Dans le point 5 du *charge le Conseil* de ladite Résolution, la Conférence a chargé le Conseil "*de maintenir le GTC‑LANG, afin qu'il suive les progrès accomplis et fasse rapport au Conseil sur la mise en oeuvre de cette Résolution*".

1.2 A sa session de 2016, le Conseil a élu M. Faycal Bayouli (Tunisie) comme Président du Groupe. A sa session de 2017, il a confirmé la nomination de six Vice-Présidents représentant les six langues officielles, à savoir: arabe – Mme Sameera Belal (Koweït); chinois – M. Cai Guolei (Chine); anglais – M. Paul Najarian (Etats-Unis d'Amérique); français – M. Frédéric Paruta (France); Russe – M. Vladimir Minkin (Fédération de Russie); espagnol – Mme Blanca Gonzalez (Espagne).

1.3 Depuis la Conférence de plénipotentiaires de 2014, le GTC-LANG a repris ses travaux visant à suivre les progrès accomplis sur la base de rapports détaillés fournis par le secrétariat concernant l'utilisation des langues. Conformément à la Résolution 1372, le Groupe a essentiellement mené ses travaux par correspondance et par voie de consultations informelles avec "*tous les Etats Membres de l'Union, en particulier ceux représentant une ou plusieurs des six langues officielles de l'Union*".

1.4 Pour mener ses travaux à terme et présenter des recommandations au Conseil à sa session de 2018, le GTC-LANG a tenu quatre réunions officielles, ouvertes à tous les Etats Membres, le 5 octobre 2015, le 26 février 2016, le 1er février 2017 et le 16 janvier 2018. Les documents de ces réunions peuvent être consultés sur la [page web](http://www.itu.int/en/council/cwg-lang/Pages/default.aspx) du Groupe. Les rapports détaillés des réunions du GTC‑LANG tenues pendant la période quadriennale figurent dans les Documents [CWG-LANG/5/3](https://www.itu.int/md/S15-RCLCWGLANG5-C-0003/fr), [CWG-LANG/6/3](https://www.itu.int/md/S16-RCLCWGLANG6-C-0003/fr), [CWG-LANG/7/4](https://www.itu.int/md/S17-RCLCWGLANG7-C-0004/fr), et [CWG-LANG/8/6](https://www.itu.int/md/S18-RCLWCGLANG8-C-0006/fr).

# 2 Recommandations

2.1 Le GTC-LANG soumet les propositions ci-après au Conseil en ce qui concerne chaque disposition de la Résolution 154 (Rév. Busan, 2014):

i) Utilisation des six langues officielles sur un pied d'égalité

2.2 Compte tenu de l'objectif fondamental qui est de garantir l'égalité de traitement des six langues officielles, le GTC-LANG a pris note des progrès importants accomplis à cet égard et a remercié le secrétariat de ses efforts. Il propose que le Conseil charge le secrétariat de poursuivre ses efforts, en vue d'arriver progressivement à une égalité de traitement totale.

2.3 A cette fin, le GTC-LANG propose au Conseil:

– d'encourager l'efficacité dans la planification, la programmation, l'organisation et la gestion du temps pour les réunions de l'UIT, en tenant compte des contraintes propres aux services d'interprétation;

– de prier instamment le secrétariat de continuer de chercher à apporter des améliorations pour donner suite à la Résolution 154 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires et à la Résolution 1372 du Conseil;

– d'encourager la soumission dans les délais – et même à l'avance – de contributions des membres aussi bien que du secrétariat;

– de demander aux membres de faire en sorte que les différentes versions linguistiques des documents et des publications soient utilisées et téléchargées et d'encourager l'achat de publications par les communautés linguistiques correspondantes, dans un souci d'optimisation de leur utilité et de leur rentabilité;

– d'encourager les Etats Membres à examiner le texte de la Résolution 154, afin d'en actualiser et d'en rationaliser le contenu.

ii) Analyse de l'adoption d'autres méthodes de traduction

2.4 La traduction des documents est assurée par le Département des conférences et des publications (C&P), qui fait appel aux membres du personnel interne (fonctionnaires titulaires de contrats permanents ou au bénéfice de contrats de durée déterminée ou de courte durée) ou à des collaborateurs extérieurs, soit en conjuguant ces deux approches, afin de veiller à ce que les documents soient mis à disposition dans les délais, avec un bon rapport coût/efficacité et avec les niveaux de qualité requis. Pour ce qui est de l'externalisation des travaux de traduction, la plupart des organisations du système des Nations Unies préfèrent généralement passer un contrat avec des personnes (qui sont également recrutées dans certains cas au titre de contrats de courte durée) et ont parfois recours à des agences.

2.5 L'UIT a étudié plusieurs autres méthodes de traduction en vue de rationaliser les processus et de réduire les coûts, tout en maintenant le niveau de qualité élevé qu'exigent les membres.

2.6 Durant la période 2014-2017, plusieurs projets pilotes ont été mis en oeuvre dans ce domaine, à savoir:

a) Projet pilote du Département C&P concernant la traduction des pages web par **les Etats Membres qui seraient disposés à s'engager à fournir des services de traduction sur le web** dans le cadre d'un accord spécial avec l'UIT.

b) Système de traduction automatique neuronale mis au point par l'OMPI en partenariat avec l'UIT, **pour permettre la traduction automatique** de textes dans certaines langues, et élaboration d'un projet pilote visant à tester un système analogue conçu par une entreprise privée en 2018.

2.7 Pour ce qui est du système de traduction automatique utilisé par le Département C&P, toutes les combinaisons linguistiques sont désormais disponibles et les traducteurs ont la possibilité d'utiliser ce système dans leurs travaux de traduction.

iii) Groupe chargé de l'étude et de l'évaluation des méthodes de traduction et d'interprétation

2.8 Le Conseil à sa session de 2017 a décidé d'établir un Comité interne de l'Union, présidé par le Vice-Secrétaire général, pour examiner la mise en oeuvre des solutions les plus efficaces et les plus économiques pour la fourniture de services de traduction et d'interprétation simultanée à un coût approprié, tout en maintenant la qualité de service, pour étudier la possibilité de faire appel à des prestataires extérieurs agréés pour faire traduire les documents de l'Union et pour soumettre, par l'intermédiaire du GTC-LANG, un rapport au Conseil à sa session de 2018 ainsi qu'à la Conférence de plénipotentiaires de 2018. Comme suite à cette décision, le secrétariat a créé le **Groupe chargé de l'étude et de l'évaluation des méthodes de traduction et d'interprétation**, qui s'est réuni à trois reprises entre octobre et décembre 2017 (voir le Document [C17/108](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0108/fr)).

2.9 Le GTC-LANG se félicite de tous les efforts déployés par le secrétariat en vue d'évaluer les possibilités d'application et l'intérêt d'autres méthodes de traduction et d'interprétation ainsi que des essais en projet de traduction automatique, de sous-titrage automatique et d'interprétation à distance, et propose que le Conseil:

– prenne note avec satisfaction des résultats des différents projets pilotes réalisés pendant la période considérée;

– envisage d'autoriser le secrétariat à mener un projet pilote de traduction des pages web avec le concours de certaines administrations, dans le cadre duquel les Etats Membres responsables vérifieraient eux-mêmes[[1]](#footnote-1) si la qualité de la traduction est suffisante; dans l'affirmative, le secrétariat posterait directement les pages web traduites sur le site web de l'UIT;

– dans le cas où ces projets pilotes auraient d'importantes répercussions budgétaires pour l'UIT, les demandes de crédits pour ces projets pilotes devraient être soumises au Conseil pour approbation;

– demande instamment au secrétariat de poursuivre ses efforts en vue d'évaluer l'intérêt de la traduction automatique et du sous-titrage automatique;

– prie instamment le secrétariat de poursuivre son projet pilote d'interprétation à distance.

iv) Analyse de l'application des mesures et des principes actualisés en matière d'interprétation et de traduction adoptés par le Conseil à sa session de 2014
(point 2 du *charge le Conseil*)

2.10 Les mesures et les principes en matière de traduction et d'interprétation adoptés par le Conseil à sa session de 2009 et révisés en 2014, font l'objet d'un suivi et sont systématiquement utilisés par le secrétariat comme base pour déterminer les besoins de traduction et d'interprétation et y répondre pour les conférences, les réunions, les documents et les publications de l'UIT. Ces mesures et principes continueront d'être respectés.

2.11 Comme l'avait demandé le GTC-LANG, une ventilation des données budgétaires pour les services de traduction depuis 2010 concernant trois points, c'est-à-dire le coût de la traduction, le coût des services associés et le coût total, a été soumise comme indiqué ci-dessous:

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
| Budget affecté à la traduction | 9 581 423 | 8 655 905 | 9 030 507 | 8 188 442 | 9 860 763 | 9 819 529 | 8 249 744 | 8 432 974 |
| Budget affecté aux services associés | 6 732 789 | 6 633 103 | 5 901 474 | 5 545 850 | 5 841 177 | 5 841 094 | 5 645 752 | 5 716 247 |
| **Budget total affecté à la traduction** | **16 314 211** | **15 289 009** | **14 931 981** | **13 734 291** | **15 701 940** | **15 660 623** | **13 895 496** | **14 149 220** |
| Budget affecté à l'interprétation | 3 011 402 | 2 116 911 | 4 396 547 | 1 943 702 | 3 242 056 | 3 743 931 | 2 027 299 | 2 228 510 |
| **Budget total affecté aux services linguistiques** | **19 325 613** | **17 405 920** | **19 328 528** | **15 677 993** | **18 943 996** | **19 404 554** | **15 922 795** | **16 377 730** |
| **Dépenses effectives** | **17 281 464** | **16 831 837** | **18 203 894** | **13 778 584** | **16 110 043** | **16 474 229** | **13 749 273** | **13 750 291** |
| **Economies** | **2 044 149** | **574 083** | **1 124 634** | **1 899 409** | **2 833 953** | **2 930 325** | **2 173 522** | **2 627 439** |

2.12 Les volumes de traduction continuent de traduire l'égalité de traitement totale des six langues officielles de l'UIT. Le volume de documents traduits entre le 1er janvier 2010 et le 30 octobre 2017 dans les cinq langues (à l'exclusion de l'anglais) est indiqué dans le graphique ci‑dessous:

Arabe

Chinois

Français

Russe

Espagnol

2.13 En ce qui concerne l'interprétation, l'Accord à l'échelle du système régissant le recrutement des interprètes à court terme par les institutions du système des Nations Unies est arrivé à expiration à la fin de juin 2017. Des négociations officielles ont été engagées entre les organisations du système des Nations Unies et l'AIIC (Association internationale des interprètes de conférence), en vue de reformuler l'Accord qui sera mis en oeuvre pour une période de cinq ans à compter de juillet 2017. Sous la direction du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (DGACM) de l'ONU, l'UIT a élaboré, conjointement avec d'autres institutions du système des Nations Unies, un cadre commun de mesures destinées à établir des dispositions plus économiques et simplifiées. Les négociations n'ont pas abouti et les termes et conditions de l'ancien Accord sont toujours d'application, jusqu'à ce qu'un nouvel accord ou de nouvelles modalités soient élaborés au premier semestre de 2018.

2.14 Le GTC-LANG note que l'égalité de traitement des langues officielles est à présent effectivement mise en oeuvre et propose que le Conseil:

– demande au secrétariat de continuer d'actualiser, de suivre et d'appliquer ces mesures et ces principes; et

– demande au secrétariat de suivre les incidences des résultats des négociations entre le CCS des Nations Unies et l'AIIC, dans l'optique du budget opérationnel futur.

v) Utilisation judicieuse des TIC

2.15 Le GTC-LANG note que l'UIT est désormais passée des méthodes de référence traditionnelles reposant sur l'utilisation du papier à des services de références électroniques, en vue de rationaliser les références croisées aux documents. Grâce aux vérifications en ligne des références croisées entre les documents de l'UIT, le processus consistant à identifier et à insérer des extraits de textes déjà traduits dans les originaux est désormais considérablement accéléré, ce qui permet d'éviter toute dispersion des efforts, tout en augmentant la productivité des traducteurs et en contribuant à rendre l'UIT plus écologique.

2.16 Le Département C&P a également mis en place un nouveau Système de gestion des documents, des conférences et de la production (DCPMS), conçu par l'Office des Nations Unies à Vienne – (ONUV). Il s'agit d'une application en ligne d'une base de données transactionnelle intégrée, que le service de gestion des conférences utilise principalement pour générer et stocker des demandes électroniques concernant des services de documentation, suivre la progression des tâches effectuées dans les sections linguistiques, traiter les demandes électroniques de services, assurer le suivi des travaux sous‑traités et établir une large gamme de rapports statistiques concernant tous les aspects des travaux effectués par le services des conférences.

vi) Mesures propres à réduire la taille et le volume des documents (point 3 du *charge le Conseil*, 5ème alinéa)

2.17 Le GTC-LANG, insistant sur le fait qu'il est important que les documents soient plus courts, concis et précis pour améliorer la documentation et renforcer l'efficacité, y compris du point de vue de la traduction et du multilinguisme, propose que le Conseil:

– recommande aux Groupes consultatifs de poursuivre l'examen des types de contenus devant être inclus dans les documents et devant être traduits, et de continuer d'examiner en permanence les mesures à prendre pour réduire le coût et le volume de la documentation, en particulier pour les conférences et assemblées;

– exhorte les Etats Membres et le secrétariat à continuer de chercher à mettre en oeuvre des mesures adaptées, sans nuire à la qualité de service, afin de réduire la taille et le volume des documents;

– recommande l'élaboration et le suivi d'indicateurs appropriés concernant la taille et le volume des différents types de documents, afin de suivre les progrès réalisés et d'encourager en permanence les améliorations.

vii) Mesures nécessaires pour garantir l'utilisation équitable des six langues sur le site web de l'UIT

2.18 Le Conseil à sa session de 2016, lorsqu'il a révisé la Résolution 1372, a chargé le Secrétaire général et les Directeurs des Bureaux "de faire rapport au GTC-LANG sur les mesures prises afin d'assurer à moyen terme sur le site web de l'UIT: i) la publication simultanée dans les six langues officielles des pages nouvelles ou modifiées; et ii) la disponibilité des mêmes caractéristiques techniques en termes de fonctionnalité et de navigation".

2.19 Suite à cette demande, il a été institué un Groupe ad hoc sur le site web multilingue de l'UIT, présidé par le Vice-Secrétaire général et composé de représentants des trois Secteurs, du Secrétariat général et d'autres fonctionnaires participant à l'élaboration des pages web. Le Groupe

a tenu sa dernière réunion en mars 2017, afin de proposer des mesures concrètes relatives à la mise en oeuvre des instructions bien précises données à tous les rédacteurs web/auteurs de sites web de l'UIT et présentées au GTC-LANG à sa réunion de février.

2.20 A l'issue des travaux menés par ce Groupe ad hoc, un nouveau Système de gestion des contenus pour la traduction des pages web, destiné à simplifier les processus du cycle de vie des contenus et à permettre aux fournisseurs de contenus de se concentrer sur ce qu'ils font le mieux dans les fonctions particulières qui leur sont assignées, a été mis au point et est actuellement utilisé pour la traduction des pages web de la PP‑18, en vue d'évaluer l'outil informatique utilisé et de déterminer s'il est adapté aux besoins de l'UIT.

2.21 Le GTC-LANG propose que le Conseil charge le secrétariat, une fois que le nouveau Système de gestion des contenus pour la traduction des pages web sera établi sous sa forme définitive, d'en étendre progressivement l'utilisation à toutes les pages web de l'UIT dont la traduction est demandée dans les six langues officielles de l'Union.

viii) Bases de données terminologiques et projet de terminologie en langue arabe

2.22 En 2016, les membres ont été informés que 30 000 termes arabes avaient été insérés dans la base de données terminologique de l'UIT. Parallèlement, le projet proposé par le Conseil à sa session de 2008 (Document C08/59) concernant l'intégration d'entrées terminologiques en arabe, chinois et russe dans une base de données centralisée unique, a été mené à son terme dans les limites du budget.

ix) Doter les unités des six services linguistiques du personnel qualifié et des outils nécessaires

2.23 Dans le cadre de sa participation à la Réunion annuelle internationale concernant les services linguistiques, la documentation et les publications (IAMLADP) et à la Réunion interinstitutions sur la terminologie et la traduction assistée par ordinateur (JIAMCATT), l'UIT adapte son modèle économique et ses procédures administratives aux pratiques recommandées par l'IAMLADP dans un certain nombre de domaines essentiels, tels que la structure et la taille des unités de traduction, le dosage optimal de contrats de durée déterminée, de contrats de courte durée et de recours à l'externalisation, les taux d'externalisation, etc.

2.24 Le GTC-LANG propose que le Conseil charge le secrétariat de continuer de participer aux réunions de l'IAMLADP et du JIAMCATT et, s'il y a lieu, adapte ses procédures aux pratiques pertinentes recommandées par l'IAMLADP.

# 3 Travaux futurs

Le présent rapport final marque l'achèvement des travaux du GTC-LANG pour la période interplénipotentiaire en cours.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Sous la supervision et avec l'assistance du secrétariat. [↑](#footnote-ref-1)